

## COMITE DIRECTEUR - PV N° 3 REUNION DU 10 JUIN 2000

*Réunion tenue au siège de la FFA*

**PRESIDENCE :** PHILIPPE LAMBLIN

**PRESENTS :** MMES SUZANNE CATHIARD - ANNIE LAURENT  
MM. BERNARD AMSALEM (Après-midi pouvoir à M. MARLE) - DANIEL ARCUSET - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD - ALAIN BULOT - LIONEL CACAULT - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - PIERRE DELACOUR - MICHEL DEVAUX - EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY - MARCEL GOMEZ - GERARD HERTRICH (Après-midi pouvoir à P-Y LENOIR) - HENRI LAPIERRE - PIERRE-YVON LENOIR - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - ANDRE MARTRE - HENRI PERROT - CHRISTIAN PREVOST - CHRISTIAN ROGGEMANS (Après-midi pouvoir à A LAURENT) - LUCIEN SAINTE-ROSE

**ASSISTENT :** MMES DANIELE DEBAYE - ODILE ESKENAZI (I-F)  
MM. JEAN BALAZUC - BECHIR BOUDJEMAA - JOËL BRUNEAU - JEAN-LUC CHERRIER (MJS) - RICHARD DESCOUX - JEAN-MICHEL EON (Le matin) - MICHEL FARDOU (PYR) - JEAN-PIERRE GERVAIS (F-C) - BERNARD GILLET (AUV) - JEAN GRACIA - PIERRE MESLIER DE ROCAN (C-A) - GEORGES POCHON (NPC) - HERVE RACT-MADOUX - ALAIN SPIRA - DIDIER VAREECKE (BRE) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS) - ROBERT VINCENT - JEAN-CLAUDE VOLLMER (Le matin)

**EXCUSES :** MM. JEAN DAHM (Pouvoir à G. MANFREDI) - GABRIEL ERCKELBOUT (Pouvoir à S. CATHIARD) - GUY GODBILLON (Pouvoir à M. GOMEZ) - FRANÇOIS LABARRE (Pouvoir à P. Bénard) - DR. JACQUES PRUVOST (Pouvoir à C. ROGGEMANS) - BENOIT ZWIERZCHLEWSKI (Pouvoir à P. LAMBLIN)

**ABSENTS :** MMES ODILE LESAGE - FREDERIQUE QUENTIN  
MM. JIMMY COCO - ANDRE JAFFORY

### ***Ouverture de la réunion à 10 heures***

A l'ouverture de la réunion, le Président PHILIPPE LAMBLIN accueille tous les présents et salue particulièrement JEAN-LUC CHERRIER du Bureau des Fédérations Unisports du Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui représente le Directeur des Sports JOËL DELPLANQUE, et FRANÇOIS VIGNEAU Délégué du MJS auprès de la FFA.

Il demande au Vice-Président GUY MANFREDI d'indiquer quels sont les membres excusés et les pouvoirs transmis.

Ce dernier précise ensuite que l'Ordre du Jour de la réunion a été complété, notamment à la demande de plusieurs membres, et qu'il vient d'être remis à chaque participant.

Le Président explique la présence de caméramen de la télévision, la chaîne Arte préparant une émission à thème : l'Athlétisme vu à travers quelques personnes, Athlètes, Dirigeants, Cadres Techniques. La diffusion interviendra en plusieurs épisodes, après le déroulement des JO de Sydney.

## **1.- ADOPTION DU P.V. N° 2 DU 8 AVRIL 2000**

CHRISTIAN PREVOST souhaite que la décision prise à l'unanimité moins une abstention par le Comité Directeur du 8 avril d'implanter le Championnat de France de Marathon à Reims (CHA), le 22 octobre, comporte l'ajout suivant :

“ ...avec des réserves techniques à lever lors d'une réunion entre la FFA et les Organismes. ”

➔ **Compte tenu de cette rectification, le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 2 de la réunion du 8 avril 2000.**

## **2- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN**

### **☞ Championnats du Monde 2003**

Le Président renouvelle son souhait que l'organisation des Championnats du Monde au Stade de France soit une occasion de donner un nouvel élan à l'ensemble de l'athlétisme français. Pendant leur préparation, la FFA restera au service des licenciés et de ses Clubs, et devra conduire efficacement l'organisation de toutes les manifestations nationales et internationales du calendrier.

En vue de la constitution de la structure à mettre en place, la recherche des futurs principaux Directeurs va démarrer. Une délégation de la FFA vient de se rendre à Edmonton où se préparent les Championnats du Monde 2001. Des contacts sur place ont permis d'étudier les conditions d'hébergement de la délégation de la FFA et le séjour des Partenaires. De plus, de nombreux renseignements ont été recueillis auprès du Comité d'organisation canadien et vont faire l'objet d'un rapport.

Il apparaît que le Canada doit entreprendre d'importants travaux d'infrastructures. Ce ne sera pas le cas pour nous, tant pour l'hébergement et l'entraînement des délégations à la Cité Universitaire que pour les compétitions au Stade de France mais nous devons démontrer notre savoir-faire, parvenir à l'équilibre financier, veiller à sauvegarder l'éthique et associer l'ensemble de notre athlétisme.

### **☞ Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis du 23 juin**

Non sans difficulté et au terme de nombreuses tractations, l'organisation s'est mise en place, avec le patronage de Gaz de France, partenaire titre de la manifestation. Le plateau sera de qualité. La Ville de Paris vient de faire savoir qu'elle s'associe à l'événement, aux côtés de Saint-Denis. Ce meeting s'inscrit dans un ensemble qui comporte non seulement les meetings internationaux mais également les 35 meetings nationaux qui vont favoriser la préparation des athlètes et leur recherche d'une qualification pour les JO de Sydney, tout en jouant un rôle éminent pour la promotion de l'athlétisme.

Plusieurs d'entre nous ont assisté hier au Meeting de Bonneuil, après celui d'Arles qui s'est déroulé le week-end dernier. Ces organisations réussies démontrent que bonne volonté et professionnalisation dans l'organisation valorisent en tous points notre athlétisme.

### **☞ Licenciés et labellisation des Clubs**

A ce jour, 11 Ligues dépassent déjà leur total de licenciés de l'an dernier. L'augmentation générale est supérieure à 15%. Toutes les catégories sont en augmentation à la seule exception des Espoirs Masculins, alors que les Minimes et Cadets sont en forte augmentation et que les Vétérans et les Ecoles d'Athlétisme “ explosent ”.

La Labellisation des Clubs a rencontré des échos très favorables et la deuxième phase vient d'être lancée. Il s'agit d'un domaine où rien n'est figé et tout peut évoluer dans un contexte de réflexion et d'adaptation permanente. C'est une démarche capitale pour le développement de l'athlétisme.

### **☞ Projet 2001 – 2004 de la DTN**

Ce projet concerne l'organisation technique et sportive de la FFA au cours de la prochaine olympiade. Il est important de conserver le cap en favorisant la mission éducative de nos Clubs et le développement d'une pratique athlétique sous toutes ses formes, de l'initiation, grâce entre autres au Kid Stadium, jusqu'au haut niveau qui nous représente aux Jeux Olympiques, en passant par la pratique du Hors stade. Notre zone de “ chalandise ” est vaste, des plus jeunes, auxquels il convient de proposer une activité ludique et éducative, aux aînés dont l'ambition est d'atteindre le plus haut niveau. Nous devons également évoluer en matière d'organisation technique et ne pas hésiter à introduire les adaptations et réformes nécessaires.

Il ne s'agit pas d'accorder un blanc-seing mais de se prononcer clairement en choisissant ou non la voie de l'avenir et des mesures qu'il conviendra, bien sûr, d'étaler dans le temps et dont les conséquences financières devront être budgétisées.

**DANIEL ARCUSET** indique que les demandes de dossiers de **labellisation des Clubs**, pour la deuxième phase concernant 2001, commencent à parvenir aux Comités Départementaux. Il souhaite que pour la période 2002 – 2003 une saisie informatique des dossiers soit possible afin de faciliter leur examen et de tirer plus aisément tous les enseignements possibles des nombreuses informations recueillies.

Pour le **FNDS Equipement**, les dossiers ne parviennent pas toujours complets à la FFA et après avoir suivi la voie normale, via les Ligues, pour recueillir leur avis. Le courrier adressé au MJS le 8 octobre lors de la transmission des dossiers reste d'actualité pour la deuxième opération de juin.

Pour la campagne 2001, il est rappelé que les dossiers de demandes devront être adressés à la FFA par les Ligues avant fin juin 2000.

⇒ **Le Président** fait part de difficultés qui viennent de survenir à propos du prêt ayant permis l'achat du Siège de la FFA. Des négociations avaient été entreprises avec le Comptoir des Entrepreneurs, le prêteur initial, afin que le taux élevé d'origine (+ de 11%) soit révisé à la baisse pour suivre la tendance du marché. Un échec relatif nous a conduit au contentieux tandis que la Caisse d'Epargne acceptait de relayer le prêt, à des conditions notablement plus avantageuses.

Sans attendre la fin des procédures engagées, le Comptoir des Entrepreneurs vient de faire bloquer l'un de nos comptes bancaires et d'intervenir auprès de trois de nos partenaires. Notre service Juridique étudie l'attitude à prendre rapidement.

### **3. - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH**

Le Trésorier remercie de pouvoir intervenir en matinée car il doit rejoindre rapidement l'Alsace où se déroule ce jour même le Championnat de France de Course en montagne.

❖ **Comptes des Ligues** : la situation des comptes au 31 mai a été remise à chaque Président. Cinq Ligues ont actuellement quelque retard dans leur règlement et elles sont invitées à une mise à jour rapide.

**Trésorerie** : elle est saine actuellement mais risque de se tendre en juillet. En effet, la Convention d'Objectifs n'est parvenue du MJS, pour signature par la FFA, que cette semaine et un certain délai va s'écouler pour le versement d'un acompte.

De plus, la Convention médicale à proposer au MJS est encore à conclure, ce qui va être fait au plus vite avec BECHIR BOUDJEMAA et le MJS.

❖ **Tarif 2000-01 des licences** : il est inchangé, ce qui a été précédemment décidé par le Comité Directeur ; seule la licence Hors stade passera de 115 F à 130 F. Elle s'aligne ainsi sur le tarif de la licence des Jeunes (EA à Cadets). (Autres catégories, Juniors à Dirigeants : 260 F).

❖ **Assurance Licence** : les Mutuelles du Mans ont fait savoir qu'elles mettaient fin à leur partenariat avec la FFA au 31 octobre 2000. Nous avons donc, de notre côté, dénoncé le contrat d'assurance au 31 décembre. Il convient par conséquent de régler rapidement le cas des licences nouvelles qui vont être prises à compter du 1<sup>er</sup> septembre (puis renouvelées gratuitement au 1<sup>er</sup> novembre pour la saison 2000-01). Les Mutuelles du Mans se disent prêtes à un arrangement mais, avant négociation, nous ignorons à quel tarif cela pourrait se faire.

En conséquence de cette actuelle rupture de contrat, la prochaine Circulaire administrative ne pourra pas comporter le chapitre habituellement consacré aux Assurances mais fera l'objet d'un complément aussitôt que possible.

⇒ **Le Président** confirme l'arrêt du partenariat avec les Mutuelles du Mans, des contacts ayant été pris avec d'autres Compagnies, tant pour la couverture accompagnant la licence que pour un éventuel partenariat. Rien n'est actuellement arrêté, le service Marketing travaille sur le sujet.

GERARD HERTRICH, afin que toutes dispositions puissent être prises pour l'assurance accompagnant les licences de la rentrée puis celles de la future saison, sollicite l'accord du Comité Directeur pour qu'il délègue au Bureau Fédéral qui se réunira le 5 août les décisions à prendre. Elles pourraient comporter une légère modification du tarif des licences si une augmentation de la part "assurance" devait être la conséquence d'un changement de Compagnie.

**LIONEL CACAULT** demande si l'éventuelle augmentation de la part "assurance" ne pourrait pas être prélevée sur la part financière du prix de la licence conservée par la "FFA".

⇒ **Le Président** rappelle que le Comité Directeur a souhaité un statu quo pour le tarif des licences. Si une difficulté devait naître en raison du prix de l'assurance, le Bureau Fédéral en examinerait les conséquences en tenant compte au mieux de l'objectif initial.

➔ **Le Comité Directeur délègue à l'unanimité au Bureau Fédéral les décisions à prendre pour le tarif des licences de la prochaine saison, en fonction des tarifs d'assurances qui seront eux-mêmes arrêtés.**

**ANDRE MARTRE** pense qu'il conviendra de bien expliquer aux Clubs les raisons d'une éventuelle augmentation du prix des licences qui serait due à un nouveau tarif des assurances.

**GERARD HERTRICH** estime qu'il appartiendra à la FFA de prendre en charge une partie de l'augmentation due à l'assurance si celle-ci est minime.

❖ **Cotisation des Clubs, Revue "Athlétisme"** : le Trésorier Général rappelle que le Comité Directeur a précédemment décidé que les tarifs resteraient inchangés pour la saison 2000-01.

❖ **Suivi budgétaire au 31 mai** : après 7 mois de fonctionnement et 46 millions de francs de dépenses, HERVE RACT-MADOUX commente les quelques postes budgétaires où apparaissent des économies ou des dépassements par rapport aux prévisions.

Il présente également, pour toutes les compétitions internationales, la comparaison des effectifs prévus et effectivement présents et les faibles écarts budgétaires enregistrés au total.

⇒ **Le Président** rappelle qu'il avait demandé l'établissement de ce tableau comparatif concernant les effectifs et les dépenses, le but de réaliser des économies devant être une préoccupation constante de tous les responsables.

**JEAN-CLAUDE VOLLMER** explique l'augmentation de l'encadrement prévu aux Championnats d'Europe en Salle de Gand par une action particulière ayant concerné les Entraîneurs, en raison de la proximité même de l'implantation.

#### **4.- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL RICHARD DESCOUX**

##### **☞ Projet 2001-2004 de la DTN**

Le DTN RICHARD DESCOUX rappelle son intervention à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Grande Motte en janvier puis celle faite lors de la réunion des Délégués des Liges, le 20 mai, qui lui permet de présenter de façon plus élaborée, après avoir recueilli et pris en compte nombre de propositions d'élus, le projet 2001-2004, remis à chaque participant.

Il a tenu compte des observations et réflexions qui, formulées ici et là, ont été portées à sa connaissance et dont il remercie les auteurs.

Il présente rapidement au Comité Directeur une version allégée et quelque peu aménagée du projet.

### ➤ **Le Projet 2001-2004**

- Le projet se veut un outil de réflexion et de travail ;
- il prend en compte l'organisation des Championnats du Monde de 2003 au Stade de France ;
- il constitue une réponse à une demande du Directeur des Sports ;
- il n'est pas un document exhaustif mais une base d'études à venir ;
- il représente enfin, une contribution d'une DTN pour sa Fédération.

### ➤ **Quelques réflexions**

- Une nouvelle politique doit comporter une nouvelle répartition des moyens ;
- la mise en place doit être progressive et adaptée, au cours de l'olympiade ;
- le projet comporte des missions qualifiantes pour les Cadres Techniques ;
- les Cadres Techniques doivent rester des entraîneurs mais non prioritairement suivant leurs missions ;
- toutes les listes d'athlètes existantes vont être harmonisées sur la base des séries du projet.

### ➤ **Réponses à certaines inquiétudes**

- Peu citée dans le projet, la catégorie des Espoirs ne disparaît pas.
- Pour les Interclubs, les compétitions en Salle et de Cross-country, les dossiers restent à ouvrir.
- Les déplacements peuvent être aménagés.
- Des moyens fédéraux, via les budgets de la DTN, seront affectés aux déplacements des athlètes.

### ➤ **La politique des séries**

- Pratiques de loisir
- Développement / détection / orientation
- Accession régionale
- Promotion régionale
- Accession nationale
- Promotion nationale
- Accession internationale (Jeunes)
- Promotion internationale
- Internationale
- Série Olympique

### ➤ **Stratégie de la pratique des séries**

- Championnats régionaux
- Championnats Pré-France
- Championnats de France des Cadets et Juniors
- Championnats de France Promotion
- Championnats de France Elite

### ➤ **Les Cadres Techniques**

- Missions d'entraînement
- Missions de développement
- Missions de Formation
  
- Interventions régionales de développement et d'animation
- Interventions régionales d'entraînement sur sites
- Interventions nationales transversales
- Redistribution des missions nationales vers les Pôles
  
- 17 Ligues sur les 24 Ligues métropolitaines travaillent avec 2 CTS à plein temps ;
- 4 Ligues ayant un Pôle France pourront conserver leur effectif supérieur à 2 CTS puisque le ou les autres CTS seront affectés aux actions du Pôle ;
- 4 situations particulières seront à traiter sur l'olympiade

### ➤ **L'Interrégion**

- Structure informelle de référence des activités nationales

- Structure de déconcentration des moyens
- Structure d'élargissement du nombre des participations

⇒ **Le Président** remercie le DTN pour la clarté et la concision de sa présentation et donne la parole à M. **JEAN-LUC CHERRIER**, représentant du Directeur des Sports.

#### **Intervention de M. JEAN-LUC CHERRIER**

M. JEAN-LUC CHERRIER dit son grand plaisir d'assister à la réunion du Comité Directeur, à la demande de JOËL DELPLANQUE, Directeur des Sports, qui a souhaité donner son sentiment sur le projet de la DTN de la FFA.

Sur les 1660 Cadres Techniques actuellement en poste, 110 le sont auprès de la FFA ce qui montre tout l'intérêt que le MJS porte à l'Athlétisme. Des Cadres Techniques sont en place depuis 40 ans et beaucoup d'évolutions se sont fait jour pendant cette longue période. Il est donc impérieux d'actualiser les missions en matière d'animation, par rapport à la vie du mouvement sportif et à son développement qui doit représenter 70% de l'activité des Cadres Techniques.

D'où la demande de la Direction des Sports de revoir l'organisation et les missions des Cadres Techniques afin d'éviter un manque de lisibilité.

Le DTN Richard Descoux a donc présenté son projet 2001 – 2004 au Directeur des Sports qui l'a apprécié cohérent et justifié, dynamisant pour le sport qu'il concerne, ouvrant des perspectives sur l'olympiade à venir tout en prenant en compte les Championnats du Monde de 2003 qui retentiront sur l'Athlétisme à tous les niveaux. JOËL DELPLANQUE adhère donc au projet présenté et lui apporte tout son soutien.

-----

#### **L'Athlétisme et le FNDS**

**GUY MANFREDI** attire l'attention de M. JEAN-LUC CHERRIER sur l'aide en provenance du FNDS revenant à l'Athlétisme et la différence de traitement, relevée par le MJS lui-même, entre ce qu'il accorde à la FFA et ce qui revient au niveau régional sur les enveloppes académiques.

**M. JEAN-LUC CHERRIER** évoque la nécessaire cohérence des projets présentés. Plus grande est leur cohérence plus une aide importante peut être apportée à leur réalisation.

**RICHARD DESCOUX** rapporte que le Directeur des Sports a lui-même tenu ces propos. Il n'hésitera pas à s'engager personnellement à propos du projet qui lui a été présenté.

**FRANÇOIS VIGNEAU** rappelle qu'en Province des rapports de force et des luttes d'influence existent ; au niveau national, la FFA est privilégiée.

**BERNARD AMSALEM** évoque aussi les difficultés inhérentes à une gestion paritaire. Au niveau régional, l'athlétisme n'est pas professionnel en ressources et la répartition du FNDS ne tient pas compte des sports qui ne sont pas riches

**FRANÇOIS VIGNEAU** tient quand même à rappeler le souci de péréquation du ministère.

**JEAN-JACQUES COURT** souligne l'éclatement régional et départemental du FNDS car on veut aider tout le monde et tout le monde est éligible.

-----

#### **CTS : rôle, missions, évaluation.**

**JEAN BALAZUC** s'interroge à propos du rôle à venir des CTS à "double casquette", régionale et nationale.

RICHARD DESCOUX précise que les CTS qui seront impliqués au niveau national seront ceux qui auront la responsabilité de Pôles. Ce ne sera pas le cas des deux CTS rattachés à chaque Ligue, pour lesquels l'implication nationale restera dans le cadre des 30 jours

**PIERRE-YVON LENOIR** souhaite que soit évoqué le cas des CTS qui s'occupent de l'entraînement d'un Club, voire d'un groupe d'athlètes.

RICHARD DESCOUX rappelle qu'une autorisation doit alors être donnée par la DRJS, sur avis du DTN. Il ne faut d'ailleurs pas que cela se développe mais certains CTS agissent en bénévoles et par besoin d'entraîner. Il est donc bon que cela soit possible. Un CTS doit entraîner mais la notion de Pôle doit l'emporter sur celle de Club. Pour ce qui concerne les groupes, il y en a toujours eu et certains concernent l'ossature même de l'Equipe de France. Il y aurait cependant risque à ce que cela se développe et c'est pour cela qu'il faut rassembler les athlètes dans les Pôles.

⇒ **Le Président** rappelle son souhait que les candidats aux postes de CTS s'engagent sur les objectifs de la FFA.

**JEAN BALAZUC** demande si dans le cas du suivi des lettres de mission, des bonus et des malus seraient mis en place.

RICHARD DESCOUX rappelle que, par différence avec d'autres postes administratifs ou dans le privé, il n'y a malheureusement pas de " sorties vers le haut " pour les CTS. Bonus et malus ne sont pas envisagés.

**JEAN-LUC CHERRIER** évoque le système d'évaluation proposé par le Président PHILIPPE LAMBLIN et comportant un suivi dynamique par discipline et la mise en place de formations. Plusieurs Fédérations se sont dotées de ce type de moyens d'évaluation.

⇒ **Le Président** souhaite que des évaluations puissent se faire car c'est suivre une indispensable voie d'avenir et de progrès.

-----

**MARCEL GOMEZ** évoque la fusion envisagée des deux Ligues rhônalpines et demande si le nouvel ensemble continuerait à bénéficier des 5 CTS actuels ou seulement de 2 comme évoqué.

RICHARD DESCOUX place la fusion des deux Ligues du Dauphiné-Savoie et du Lyonnais au cours de l'olympiade dans les cas à traiter mais rappelle avoir déjà dit que l'étendue de la Ligue était indépendante des missions confiées aux CTS.

**MARCEL GOMEZ** pense qu'il sera impossible à 2 CTS de participer à la " gestion " de 16 000 licenciés.

**ODILE ESKENAZI** pense que tout est possible à condition que les missions soient parfaitement définies et que cela soit fait en parfait accord avec le DTN et la DRJS.

-----

**SYLVAIN COLLETTE** et **LUCIEN SAINTE-ROSE** font observer qu'ils n'ont pas eu connaissance du projet de la DTN.

-----

### **Le découpage interrégional et les coûts induits**

**JEAN-PIERRE GERVAIS** souhaite que soit abordée la question du découpage interrégional proposé. Les nouvelles interrégions sont vastes et cela entraînera pour les Clubs des frais supplémentaires, outre la nécessaire disponibilité des dirigeants et des officiels.

RICHARD DESCOUX convient que quelques cas peuvent être étudiés, celui du Poitou-Charentes par exemple, mais souligne la nécessaire diminution du nombre des Interrégions sur le territoire métropolitain. Il pense possible que l'on puisse s'en tenir à des déplacements n'excédant pas les 300 km aller, tout en tenant compte évidemment des conditions d'organisation proposées au lieu choisi des compétitions. Il faut aussi se rappeler qu'il s'agit seulement de trois organisations : cross-country et, sur piste, Jeunes et Seniors.

**PAUL BENARD** souhaite se faire l'interprète de l'avis de la Ligue de Picardie qu'il représente.

Elle s'interroge sur l'adoption par le Comité Directeur du projet présenté par rapport à la mission que lui a confiée l'Assemblée Générale à propos du seul découpage des interrégions.

Elle relève que les frais engendrés par le découpage proposé comprendront des hébergements rendus obligatoires par l'importance des déplacements. Dès lors les parents des jeunes athlètes risquent de s'interroger sur l'opportunité qu'ils les effectuent.

Pour le Cross-country, s'ajoutera aux jours plus courts le risque de routes difficiles. Pour la région " Nord " ce sont 3000 athlètes qui sont concernés. Sera-t-il possible de les rassembler tous ou bien doit-on envisager de diminuer le nombre de qualifiés ?

**DANIEL ARCUSSET** rappelle que deux réflexions ont été conduites à propos des Interrégions et ont précédé l'Assemblée Générale.

Les avantages et les inconvénients de l'actuelle activité interrégionale ont été étudiés.

Le projet présenté développe l'intérêt des championnats à tous les niveaux et augmente le brassage qualitatif et quantitatif. C'est une proposition qui rejoint donc la préoccupation mais le découpage pose problème. Sauf si l'on se réserve la possibilité de le résoudre pour des cas " en bordure ".

Pour ce qui concerne l'évocation précédente d'une aide fédérale pouvant favoriser l'application d'une nouvelle politique, aucune promesse n'a été faite. Si, pourtant, une volonté forte de faire évoluer la pratique s'exprime il faudra effectivement que des moyens d'y parvenir soient mis en forme.

**ANDRE MARTRE** indique que la Ligue de Provence soutient fortement le projet mais les Clubs sont préoccupés et notamment pour les jeunes licenciés : kilomètres supplémentaires et nuitées éventuelles. Si l'on s'oriente vers cela il conviendra d'aider les Clubs.

RICHARD DESCOUX rappelle que certains Championnats Interrégionaux étaient déjà organisés sur deux jours. Il n'y a pas novation.

⇒ **LE PRESIDENT** constate qu'il n'y a pas d'opposition de principe et nécessité d'une évolution. Il convient pourtant de rassurer la base sur des frais éventuels qui seraient engendrés, de façon à ne pas grossir démesurément le poste " déplacements ".

**JOËL BRUNEAU** souhaite connaître l'argument majeur prévalant pour créer un Championnat de France Promotion.

RICHARD DESCOUX confirme que la suppression envisagée des Championnats de France Nationale 2 risque d'éliminer beaucoup d'athlètes. Le Championnat dit N1 à ses propres contingences et notamment de calendrier. D'où l'idée de déconnecter "N1 " et Promotion, ce dernier Championnat pouvant être à date fixe et avec de vrais podiums représentant un athlétisme de niveau.

**JEAN-JACQUES COURT** estime que le projet est global et cohérent avec, cependant, un risque de surcoût de fonctionnement. La DTN a annoncé son intention de prendre sa part pour le réduire. Le Comité Directeur peut également s'engager dans cette perspective.

**JEAN-CLAUDE AVRIL** dit apprécier le projet qui comporte, entre autres, une meilleure définition des missions des Cadres Techniques. Le découpage proposé peut certes entraîner quelques frais supplémentaires mais :

- pour la Salle rien ne changera, compte tenu du peu d'installations dont nous disposons ;
- pour le Cross-country nous avons déjà une masse de participants ;
- pour la piste, il faudra utiliser la possibilité de rejoindre, si nécessaire, l'Interrégion d'à côté.

Il reste quand même possible que les meilleurs se déplacent en terres éloignées mais pas les autres.

**BERNARD AMSALEM** estime que le Comité Directeur anticipe mais qu'il convient d'abord d'adopter le projet tout en pensant aux Clubs. Leur labellisation est certes un plus mais il faut qu'ils aient des moyens sinon la masse risque d'être sacrifiée.

RICHARD DESCOUX constate que l'argent est toujours au cœur des systèmes. En athlétisme les aides fédérales sont personnalisées. La DTN va cependant tenter de globaliser pour la prise en charge des frais des athlètes, y compris les déplacements.

**JEAN-PIERRE FOURNERY** dit apprécier le caractère ambitieux et constructif du projet mais, par rapport à sa mise en place au cours de l'olympiade, il souhaite voir précisé ce qui sera réalisé dès la saison prochaine.



RICHARD DESCOUX indique qu'à la **rentrée 2001-02** la structure des Cadres Techniques se mettra en place. Avant, et dès la **saïson 2000-01**, ce seront les séries qui verront le jour. Le calendrier **d'été 2001** prévoit déjà des qualifications à la place et aux temps.  
Pour le Cross-country l'étude est à conduire.

**DIDIER VAREECKE** rappelle qu'à la réunion du 20 mai il n'y avait qu'un représentant par Ligue. Il souhaite l'établissement et la diffusion d'un document donnant des échéances et précisant le caractère modulable et réajustable du projet.

**GUY MANFREDI** revient sur la délégation donnée au Comité Directeur par l'Assemblée Générale à propos du découpage des Interrégions, problème évoqué par la Picardie et également, par courrier, par l'Auvergne.

**EDOUARD ESKENAZI** rappelle l'Article 45 du Règlement Intérieur et la délégation effectivement donnée au Comité Directeur à propos du découpage des Interrégions qui est, normalement, du domaine de l'Assemblée Générale. Pour ce qui concerne la politique sportive, c'est le domaine du Comité Directeur. Il peut donc aujourd'hui décider dans les deux matières.

**GEORGES POCHON** se dit favorable au projet mais souhaite savoir ce que deviennent les Centres Régionaux d'Entraînement.

RICHARD DESCOUX se montre très favorable à leur existence mais rappelle qu'ils sont de la compétence exclusive des Ligues

⇒ **Le Président** soumet alors le projet 2001-2004 de la DTN à l'approbation du Comité Directeur en précisant qu'il faudra établir un **échancier d'application** progressive et une validation préalable indispensable pour toute **dépense nouvelle** non couverte.

➔ **Le Comité Directeur approuve le projet 2001-2004 de la DTN, par 27 voix pour et 3 abstentions.**

**Note** : à la reprise de la séance, l'un des membres du Comité Directeur a fait connaître qu'il avait l'intention de voter contre.

**HENRI LAPIERRE** demande quelles décisions sont prises sur le plan financier.

⇒ **Le Président** rappelle qu'il vient de souhaiter que des réponses soient données aux questions soulevées.

**DANIEL ARCuset** confirme que le vote de ce jour, favorable à la nouvelle politique sportive et technique présentée par le DTN, fait suite aux travaux engagés depuis plusieurs mois au sein de la FFA et lors de l'Assemblée Générale 2000. Ce vote implique, de fait, l'accord définitif du Comité Directeur, par délégation de l'Assemblée Générale, pour une modification du nombre d'Interrégions à 5 et donc de leur découpage respectif. Les interrogations exprimées en séance, les réserves émises, devraient avoir réponse dans un découpage définitif à valider par un prochain Comité Directeur.

**HENRI LAPIERRE** souhaite évoquer des Championnats d'Académie qui ont vu, faute de candidats, la suppression de certaines épreuves. Il s'interroge sur la pratique de l'athlétisme dans les Lycées et Collèges.

**JEAN-LUC CHERRIER** indique qu'une réflexion est en cours, à la demande du Directeur des Sports, pour redynamiser les compétitions.

**JEAN-JACQUES COURT** rappelle que dans les établissements scolaires il y a un grand choix d'activités sportives dont la valeur éducative n'est pas discutable. Rien n'impose aux enseignements de choisir plus particulièrement l'athlétisme, ce que nous ne pouvons que regretter..

**FRANÇOIS VIGNEAU** souligne que c'est le Ministère de l'Education Nationale qui fixe les programmes.

### ☞ **Les Jeux Olympiques de Sydney**

Le DTN Adjoint JEAN-CLAUDE VOLLMER évoque les **Meetings sélectifs** qui vont, dès la semaine prochaine, marquer l'ouverture de la chasse aux minima. Le tout récent Meeting d'Arles a déjà permis la réalisation de 2 minima B.

Les sprinters viennent de faire montre d'appétit et l'engagement d'un 4x100m Hommes semble dès lors envisageable. L'objectif était une sélection de 50 à 55 athlètes mais si au gré des bons résultats le nombre atteignait 60, cela risquerait de créer des difficultés de logistique. D'ores et déjà il est possible de constater que ce sera mieux que pour les JO d'Atlanta ce qui vient souligner nos progrès.

⇒ **Le Président** confirme que malgré des minima élevés le nombre de sélectionnés pourrait être plus important que celui prévu.

**RICHARD DESCOUX** souligne qu'en cas de sélection de 60 ou 61, voire 62 athlètes, ils auront tous accompli les minima et seront par conséquent normalement pris en charge.

JEAN-CLAUDE VOLLMER évoque les **stages terminaux de préparation** qui suivront les Championnats de France de Nice. Le point final sera mis à Vittel.

Pour se rendre à Sydney, cinq voyages allers successifs s'étaleront entre le 7 et le 16 septembre. Les athlètes seront responsables du choix de la date de leur départ.

Pour le **suivi longitudinal** des athlètes, deux phases se sont déjà déroulées et la troisième est en route, avec des analyses décentralisées sur des laboratoires agréés ou, de façon préférable, des analyses faites à l'occasion de regroupements, voire des suivis inopinés. Les athlètes apprécient que ces analyses permettent un suivi de santé générale et de déceler d'éventuelles anomalies.

⇒ **Le Président** renouvelle souhaiter que notre délégation à Sydney soit mise à l'abri de tentations extérieures. Il indique que des demandes de naturalisation sont en cours mais confirme que la FFA ne fait que répondre aux demandes sans jamais les solliciter. Nous ne pouvons pas refuser pour autant les cas qui se présentent et nous nous contentons de les traiter.

Il souligne enfin que pour Sydney il arbitrera le nombre et la qualité de l'encadrement devant s'y rendre, majoritairement technique ; quelques compétences en communication et marketing y participeront.

RICHARD DESCOUX tient à préciser qu'il sera tout à fait impossible d'obtenir des qualifications pour des athlètes qui n'auraient pas réalisé les minima requis. La règle est incontournable.

## **5.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE**

● **Emplois-Jeunes** : les 300 postes possibles sont pourvus, aux aléas près de certaines démissions récentes. En Ile-de-France, demeure encore le problème du non-règlement de la part Gaz de France par la Fondation.

La Ligue de la Martinique a remis des postes à disposition. Ils vont être redistribués selon les demandes prioritaires déjà enregistrées.

Le Secrétaire Général appelle les impératifs de formation, l'objectif de pérennisation et l'obligation de salaires représentants, au minimum, 110% du SMIG.

⇒ **Le Président** revient sur l'action majeure que représentera la pérennisation des postes et sur la nécessité de bien ausculter les cas difficiles qui poseraient des problèmes. Le Secrétaire Général va dresser une carte de France des emplois-Jeunes, précisant les types d'actions conduites et les formations entreprises.

**DIDIER VAREECKE** fait part de certaines démissions effectivement enregistrées. La pérennité des postes est un enjeu important mais les emplois sont-ils toujours adaptés aux besoins ? Il n'est pas aisé de remplacer un démissionnaire.

⇒ **Le Président** conseille une étude soigneuse du profil du poste ouvert et la recherche de candidats ayant les capacités pour s'y adapter.

● **Personnel du Siège** : la masse salariale est actuellement contenue, les salaires sont bloqués, sauf promotions personnelles, suite à la mise en place des 35 heures.

Le Secrétaire Général fait le point des quelques mouvements survenus dans certains services.

(En annexe : liste des postes téléphoniques du Siège).

● **Adresse du Siège social de la FFA** : lors de la tenue de l'Assemblée Générale de mars 1991 à Aix-les-Bains où la décision a été prise de transférer le Siège de la FFA, son adresse précise n'a pu être indiquée car l'immeuble n'était pas encore construit. CHRISTIAN ROGEMANS demande donc au Comité Directeur de la préciser officiellement.

➔ **Conformément à l'article 2.2 des Statuts, le Comité Directeur apporte la précision suivante : l'adresse du Siège Social de la FFA, transféré le 24 mai 1995 du 10 faubourg Poissonnière à Paris (10<sup>e</sup>) est : 33, avenue Pierre de Coubertin – 75640 Paris Cedex 13.**

● **Congrès de l'IAU (International Association of Ultrarunners)** : cet organisme international qui gère les longues distances (100 km, 24 heures) va tenir un Congrès pour mettre en place des Statuts. Il est proposé au Comité Directeur de désigner GUY GODBILLON comme représentant de la FFA.

➔ **Le Comité Directeur désigne à l'unanimité le Vice-Président GUY GODBILLON pour représenter la FFA auprès de l'I.A.U.**

● **Challenge "Forever Adidas"** : ce Challenge concerne les Minimes 1<sup>ère</sup> année. Des épreuves de sélection se sont déroulées dans les Ligues en vue d'une finale le 23 juin, pour moitié au Stade Delaune de Saint-Denis et moitié au Stade de France, dans le cadre du Meeting Gaz de France de Paris Saint-Denis. CHRISTIAN PREVOST remet à chaque Ligue les modalités d'organisation de la finale.

● **Iles Wallis et Futuna** : l'Assemblée Générale de la FFA tenue en 1992 a prononcé la suppression de la Ligue des îles Wallis et Futuna qui ne comptait plus qu'un seul Club. Ayant maintenu son activité, elle vient d'écrire pour indiquer que trois Clubs comptent actuellement les cinq licenciés requis et que l'Athlerama 1999 cite plus de 50 fois des athlètes de Wallis (Poids, Disque, Javelot, Marteau).

La Secrétaire Générale Adjointe ANNIE LAURENT propose que le Bureau Fédéral examine plus avant la situation. Il appartiendra ensuite au Comité Directeur de décider la transmission à l'Assemblée Générale s'il convient de proposer que cette Ligue soit à nouveau reconnue.

➔ **Le Comité Directeur accepte à l'unanimité la proposition de la Secrétaire Générale Adjointe pour l'étude d'une reconnaissance éventuelle de la Ligue d'Athlétisme des Iles Wallis et Futuna.**

● **Commission Nationale des Jeunes** : adoption du PV de la réunion plénière du 20 mai  
Le Président de la CNJ CHRISTIAN PREVOST rappelle qu'un Groupe de travail a étudié le registre des épreuves pour les Benjamins et Minimes, ainsi que JEAN-PAUL BOURDON de la DTN et la CNJ elle-même, avec la participation de représentants de l'UNSS et de l'UGSEL.

Lors de la réunion plénière de la CNJ, le 20 mai, un ensemble de dispositions concernant le registre d'épreuves Be et Mi, pour la période 2001-2004, a été adopté à la quasi-unanimité.

CHRISTIAN PREVOST évoque les propositions qui concernent le sprint, les relais, le demi-fond, les haies, les sauts, les lancers, la marche, les épreuves combinées et les épreuves multiples.

Plusieurs interventions ont notamment pour objet les points suivants :

- étonnement de voir la suppression du Disque dans les épreuves multiples ;
- obligation de disposer de haies à 65 cm ;
- regret de la suppression du triple-saut ;
- risques de problèmes avec les municipalités : traçages, matériel, engins...

**RICHARD DESCOUX** apprécie que le 100m et le 1000m soient au programme car ce sont des distances de référence tout au long de la carrière des athlètes.

Le 200m Haies peut amener un franchissement des deux jambes mais est-ce la meilleure préparation pour le 400m Haies ?

Au triple-saut la qualité dynamique de rebond est primordiale mais c'est une spécialité traumatisante.

Epreuves combinées : l'athlétisme français est faible en hauteur et au javelot, il est donc bon de commencer tôt l'apprentissage de ces deux spécialités. C'est bien d'avoir le choix en Minimes.

Etant précisé que le nouveau registre entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> novembre 2000**, le Procès-verbal de la CNJ plénière du 20 mai est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

→ **Le Comité Directeur approuve le Procès-verbal de la CNJ plénière du 20 mai à l'unanimité moins trois abstentions**  
(voir en annexe : “ **Registre des épreuves Benjamins / Minimes FFA-UNSS-UGSEL 2001-2004** ”).

⇒ **Le Président** tient à remercier tous ceux qui ont participé à l'étude du nouveau registre des épreuves Benjamins Minimes et marque sa satisfaction que les Fédérations scolaires de l'UNSS et l'UGSEL aient été associées aux réflexions de qualité qui ont permis son adoption.

## **6.- QUESTIONS DIVERSES**

### **◆ Championnat de France de Marathon** (22 octobre 2000)

ALAIN SPIRA rappelle que ce Championnat doit se dérouler le 22 octobre dans le cadre du Marathon de Reims. Le Maire de Reims vient cependant d'écrire qu'à la date de la compétition pourrait être organisé le référendum sur la durée du mandat du Président de la République. Cela rendrait alors impossible l'organisation de ce Championnat.

### **◆ Championnats de France 2001**

La Municipalité de Saint-Etienne a fait connaître son accord pour l'organisation des Championnats de France 2001 au Stade Henri Lux à Saint-Etienne, dans les conditions, notamment financières, fixées par le cahier des charges. La Ligue du Lyonnais, le Comité d'Athlétisme de la Loire et le Coquelicot de Saint-Etienne sont également d'accord.

**PAUL BENARD** souhaite que soit précisé qu'il s'agira du nouveau Championnat de France tel qu'il est proposé dans le projet 2001-2004 de la DTN que le Comité Directeur vient d'adopter.

**RICHARD DESCOUX** confirme qu'il s'agira du Championnat de France “ Elite ” regroupant 500 à 600 athlètes.

→ **Le Comité Directeur implante à Saint-Etienne les Championnats de France “ Elite ” 2001, à l'unanimité (dates à fixer).**

### **◆ Informations concernant le médical**

BECHIR BOUDJEMAA, Président de la Commission Médicale Nationale, évoque le **suivi longitudinal** qui n'a pas pour seul objectif la lutte contre le dopage, se voulant prioritairement un bilan de santé : biologique (sanguin), nutritionnel, dentaire, cardiologique, podologique, psychologique...

La Commission organise deux réunions par an avec les **Médecins des Ligues** dont une avec eux seuls, et le concours financier d'un partenaire, et une deuxième à laquelle se joignent les membres de la Commission et des participants extérieurs. Cette réunion a l'aspect d'un Congrès avec des thèmes fixés à l'avance.

⇒ **Le Président** souligne que l'action conduite en faveur des athlètes dépasse largement le cadre de la lutte contre le dopage car elle permet un suivi de santé qui est apprécié. Il tient aussi à remercier la Commission Médicale Nationale qui fait un effort de recherche de partenaires et plus généralement d'information du milieu de l'athlétisme.

BECHIR BOUDJEMAA indique que la Commission recherche une ville pour l'organisation de son **Euro Congrès Médical 2001**. Quelques partenaires sont déjà connus.

### **◆ LOGICA 2000**

**Trois journées d'informations** ont été organisées à l'intention des utilisateurs du nouveau logiciel de compétition fédéral, à Paris, Nantes et Clermont-Ferrand.

SYLVAIN COLLETTE signale la réussite de ces journées qui ont rassemblé 70 personnes représentant 22 Ligues métropolitaines (seules les Ligues de Bourgogne et de Provence n'ont pas été représentées).

**Période de tests** : début mai, le logiciel a été transmis aux volontaires s'étant fait connaître pour le tester et communiquer leurs observations avant fin juin, pour d'éventuelles modifications à faire.

**Version définitive** : elle sera en principe disponible début septembre.

**Résultats** : les Ligues sont avisées qu'elles doivent, pour l'instant, continuer à adresser les résultats "papiers" comme précédemment mais il leur est demandé de conserver les résultats "informatiques" (saisis avec LOGICA 2000) pour une transmission à notre serveur EDS dès que cela sera possible et porté à leur attention. En effet, il conviendra de procéder alors à des tests de centralisation d'un ensemble de résultats, en vue des extractions envisagées.

**Forum d'échanges LOGICA 2000** : l'existence d'un tel Forum est signalée, sur le site Internet de la FFA (avec mot de passe).

⇒ **Le Président** marque sa satisfaction du lancement effectif de ce logiciel fédéral de saisie des résultats après l'intérêt soulevé par sa présentation à l'AG de La Grande Motte.

Cette mise en route répond à un besoin et la perspective d'un stockage général des résultats chez notre serveur est intéressante pour tous les usages qui pourront en découler.

#### ◆ Procès-verbal de la Commission Nationale des Formations

Ce Procès-verbal d'une réunion du 28 avril a été diffusé. Il traite du **diplôme de Dirigeant**.

Le Président de la Commission JEAN-JACQUES COURT demande à tous ceux qui auraient des observations à formuler de bien vouloir les lui adresser.

#### ◆ Site de La Londe-des-Maures

ANDRE MARTRE souhaiterait connaître la position du MJS à propos de l'éventuelle installation d'un centre sportif sur le site laissé libre par l'armée à La Londe-des-Maures. Le projet semble intéressant mais il conviendrait de prendre position.

⇒ **Le Président** indique que le Vice-Président du Conseil Régional PACA devait interroger directement le ministère. Une réponse semble encore attendue.

**FRANÇOIS VIGNEAU** évoque la question du financement du dossier qui pourrait se faire soit dans le cadre d'un contrat de plan soit avec des crédits du FNDS. Pour ce qui est du FNDS, compte tenu des 40 millions de francs qui paraissent nécessaires et du montant pouvant être alloué chaque année aux projets soutenus par la FFA, un financement demanderait un étalement sur plus d'une dizaine d'années. Ce serait irréaliste. Il a été aussi avancé que le MJS pourrait collaborer à l'opération mais il y a déjà trois CREPS en PACA.

⇒ **Le Président** estime que les démarches doivent être entreprises par les "politiques" puisque les autorités régionales, départementales et locales se montrent intéressées par ce projet. La FFA a fait ce qui était de son domaine.

**PIERRE-YVON LENOIR** observe que la FFA ne s'est pas engagée sur une politique d'utilisation de ces installations.

⇒ **Le Président** pense qu'en l'état du projet et des démarches, envisager cette étape serait prématuré.

*Séance levée à 15h30*

**Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 16 septembre, à 10 heures, au Siège de la FFA.**